

Bulletin d'informations

Janvier et
Février 2015

N° 344

**Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations**
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

11 rue Jean Giono
B.P. 76509
21065 DIJON Cédex

Tél. 03.80.28.84.40
Fax. 03.80.28.84.41

www.creaibourgogne.org
Courriel : creai@creaibourgogne.org

- ◆ Editorial par Jacques NODIN, Président du CREAI
- ◆ Programme d'activités du CREAI
- ◆ **Rapport « Zéro sans solution »**
par Denis PIVETEAU
- ◆ **CREAI alias 125 J**
par Stéphane RENAUX
- ◆ **Du comité de liaison et de concertation (CLCC)
à l'Association Nationale des CREAI**
par Pierre BODINEAU
- ◆ Vie de la Région

**Meilleurs vœux
pour la nouvelle année !**



Editorial

Quelle année 2014 !... Une année pleine d'actions, de formations, d'évolutions et de mémoire...

Quelques faits marquants au cours de l'année écoulée :

- Nous avons fêté les 50 ans du CREAI Bourgogne délégation Franche-Comté et les 50 ans de l'ANCREAI. Des occasions uniques où les anciens Présidents et les anciens Directeurs, mais aussi la Directrice et les Conseillers Techniques, ont évoqué les souvenirs des périodes passées et des évolutions des politiques sociales. Nous avons également partagé avec Madame Colette BEC une réflexion autour de la démocratie et de la Sécurité Sociale.
- Sous l'égide de l'ANCREAI et en collaboration avec le CREAI Champagne Ardenne délégation Lorraine, nous avons organisé les journées nationales des SESSAD 2014 à Besançon. Une organisation efficace qui a permis des débats passionnants autour du « bricolage », en clair de cette capacité de l'Homme à pouvoir trouver les solutions adaptées, dans l'intérêt des usagers, à des situations complexes.
- Des études et des formations qui font du CREAI Bourgogne délégation Franche-Comté, un acteur incontournable pour observer, accompagner et analyser la complexité des situations concernant l'action sociale et envisager des solutions adaptées et des pistes d'évolution... un travail remarquable de l'équipe des salariés et de la directrice du CREAI.
- Une évolution en 2014 de nos statuts et de nos logos qui ne sont pas anecdotiques puisqu'ils élargissent le champ d'intervention du CREAI à l'étude et l'analyse des situations des personnes vulnérables, toutes les personnes vulnérables.
- Un commencement de rapprochement avec les structures de la Franche-Comté pour co- construire la future structure commune à la nouvelle région.

Le CREAI est une structure qui a fait la preuve, par son travail et sa disponibilité, de son écoute et de sa manière de penser et d'agir au service des adhérents et contributeurs et au bénéfice des usagers de l'action sociale.

2015 est là qui frémit ... et nous savons que ce sera une année capitale où il nous faudra : décloisonner et aider au décloisonnement des politiques sociales, médico-sociales et sanitaires ; soutenir la réflexion sur les parcours de vie en milieu protégé et/ou ordinaire ; veiller à la reconnaissance systématique de la citoyenneté pour toutes et tous, contribuer au développement d'une éthique qui fait des usagers le moteur de nos actions, développer des actions de proximité afin d'éviter l'éloignement de la vision du terrain et des décisions bureaucratiques...

Nous aurons de quoi faire, dans une période de turbulences extrêmes où la tentation sera forte de rejeter les plus démunis, de les stigmatiser et de faire des politiques sociales l'élément de la régulation financière des puissances publiques.

Alors nous répondrons présent avec les adhérents et les contributeurs, les bénévoles qui composent le Bureau et le Conseil d'Administration, avec les salariés et la directrice du CREAI, nous répondrons présent pour continuer à défendre le bien être de toutes et tous et les valeurs citoyennes.

Bonne Année à toutes et tous !

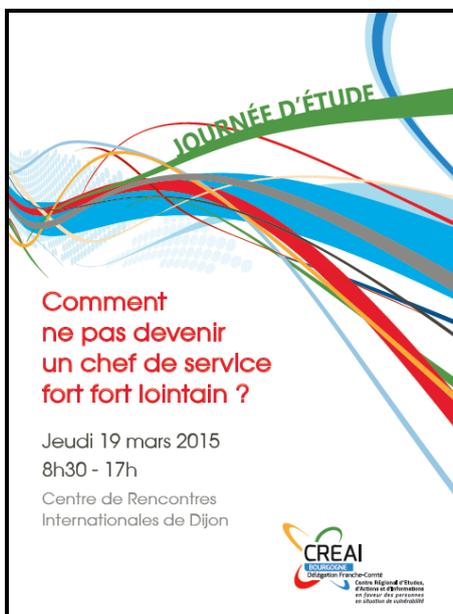
Jacques NODIN
Président du CREAI

REUNIONS STATUTAIRES

Bureau	Conseil d'Administration	Assemblée Générale
Lundi 16/02/2015	Lundi 13/04/2015	Lundi 01/06/2015
Lundi 16/03/2015	Lundi 01/06/2015	
Lundi 13/04/2015		

Programme d'activités du CREA I

◆ Date à retenir



(cf. programme en 4^{ème} page de couverture de ce bulletin d'informations)

◆ Commissions par catégorie d'établissements et services

Structures pour jeunes présentant des troubles du comportement

Correspondante :
Rose-Marie BALMES,
Directrice de l'Institut Eugène Journet - Buxy (71)

Animation :
Mathilde LECUYER,
Conseillère technique du CREA I

Nouvelle date de réunion

Mercredi 14 janvier 2015 de 9 h 30 à 12 h
au CREA I - Dijon

Thèmes :

- Point sur le fonctionnement et évolution de la commission avec l'accueil des professionnels de la Franche-Comté
- Evolution des publics adressés par les MDPH.

IME (Instituts Médico-Educatifs)

Correspondant :
Michel GAILLARD,
Directeur adjoint à l'IME-CME des Papillons Blancs du Creusot - Le Breuil (71)

Animation :
Isabelle GERARDIN,
Conseillère technique du CREA I

Modification de date

Jeudi 12 février 2015 de 10 h à 12 h 30
à l'IME PEP 21 - Dijon

Thème :

Quelle formation professionnelle pour les jeunes accueillis en IME ?
Quel accompagnement du choix d'orientation professionnelle ?

SESSAD

(Services d'Education Spéciale et de Soins
A Domicile)

Correspondante :
Rafaela GALLEGO,
Chef de service au SESSAD « Thaïs » des Papillons
Blancs de Beaune (21)

Animation :
Isabelle GERARDIN,
Conseillère technique du CREAI

Vendredi 6 février 2015 de 9 h 30 à 12 h
au SESSAD – Acodège – 21 Dijon

Thème :

L'élaboration du PIA. Collaboration avec les familles, les partenaires.

ESAT

(Etablissements et Services d'Aide par le Travail)

Correspondant :
Patrick VILLOT,
Directeur de l'ESAT ADAPEI - Clamecy (58)

Animation :
Mathilde LECUYER,
Conseillère technique du CREAI

*Changement
de lieu*

Mercredi 11 mars 2015 de 9 h 30 à 12 h
à la Mutualité Française Bourgogne - 21 Dijon

Thème :

Les activités de soutien en ESAT : définition, aspects juridiques, organisation et innovations.

Structures d'accueil, d'accompagnement pour personnes polyhandicapées

Correspondants :
Christian RAUCHE, Directeur Général des
Papillons Blancs du Creusot (71)
Patricia MARCOLIN-BEURLANGEY,
Directrice de l'IME L'Eventail - Semur en Auxois (21)
(Mutualité Française Bourguignonne-SSAM)

Animation :
Isabelle GERARDIN,
Conseillère technique du CREAI

*Changement
de lieu*

Mardi 27 janvier 2015 de 9 h 30 à 12 h
à la Mutualité Française Bourgogne - 21 Dijon

Thème :

*Le vieillissement des personnes polyhandicapées en CME
(amendement Creton) et en MAS-FAM.*

Structures d'accompagnement, d'hébergement et d'activités de jour (SAHAJ)

(Foyers d'hébergement, foyers de vie, SAVS,
SAJ)

Correspondante : Françoise BOUTTEAUX,
Directrice des Foyers de vie et Centres d'Accueil
et d'Activités de jour ADAPEI de la Nièvre

Animation :
Mathilde LECUYER,
Conseillère technique du CREAI

*Nouvelle date
de réunion*

Mercredi 11 mars 2015 de 14 h à 16 h 30
à la Mutualité Française Bourgogne - 21 Dijon

Thème :

*La mise en œuvre des droits des personnes dans les structures :
quelle réalité ?*

Structures habilitées ASE et/ou Justice dans le cadre de la protection de l'enfance

Correspondant :
à déterminer prochainement

Animation :
Jean Claude JACQUINET,
Conseiller technique du CREAI

Le thème, la date et le lieu de la prochaine réunion vous seront précisés ultérieurement.

Commissions par type de public

Autisme

Animation :
Sophie GALIBERT,
Conseillère technique du CREAI

Le thème, la date et le lieu de la prochaine réunion vous seront précisés ultérieurement.

Personnes cérébro-lésées

Correspondante : Aurélie TROUE,
Chef de service à l'Accueil de Jour - SAMSAH
(Mutualité Française Bourguignonne-SSAM)
Quétigny (21)

Animation :
Sophie GALIBERT,
Conseillère technique du CREAI

*Nouvelle date
de réunion*

Mercredi 18 février 2015 de 14 h 30 à 17 h
au CRF Divio – 21 Dijon

Thème :

Livret sur le « parcours des personnes cérébro-lésées » destiné aux familles (suite).

Handicap d'origine psychique

Correspondant :
Pascal SOLOGNY, Directeur de la Résidence
Icare - Chevigny Saint Sauveur (21)

Animation :
Anne DUSART,
Conseillère technique du CREAI

*Changement
de lieu*

Vendredi 17 avril 2015 de 9 h 30 à 16 h 30
à la Mutualité Française Bourgogne - 21 Dijon

Thème :

Réalités cliniques et découpages administratifs des publics : échanges de pratiques.

*Sandrine DOLLE, directrice de l'AFAH de l'Avallonnais
Expérience de stages croisés entre l'ESAT de l'Acodège et la Résidence Icare.*

Rapport « Zéro sans solution » : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches (tome I – 10 juin 2014)

par **Denis PIVETEAU**, *Conseiller d'Etat*
Saïd ACEF, *Directeur du Centre de ressources autisme d'Ile de France*
François-Xavier DEBRABANT, *Directeur-adjoint de la MDPH du Pas-de-Calais*
Didier JAFFRE, *Directeur de l'organisation des soins à l'ARS de Bourgogne*
Antoine PERRIN, *Directeur général de l'Association de Villepinte*

Le rapport « Zéro sans solution » est disponible en ligne sur le site www.social-sante.gouv.fr

Extrait du rapport

Quelques idées centrales du rapport :

1. Les situations critiques appellent une réponse préventive, et donc structurelle. Les transformations qui permettront de limiter au minimum les ruptures de parcours sont aussi celles qui, ayant installé de nouvelles modalités de travail entre acteurs, permettront de trouver une solution aux cas résiduels.
2. La garantie d'assurer une absence totale de rupture de parcours pour chacun (« zéro sans solution ») est donc un objectif atteignable.
3. L'offre sanitaire et sociale doit se réorganiser pour ne plus simplement proposer des « places » mais des « réponses ». La place est une case dans laquelle ne rentrent que les profils qui lui correspondent. La réponse est un dispositif modulaire, capable de combiner plusieurs prises en charge médico-sociales, sanitaires, éducatives, et d'épouser les situations complexes ou évolutives.
4. La réponse doit s'adresser à la personne là où elle est, c'est-à-dire en priorité dans son environnement de vie ordinaire. L'offre doit ainsi s'organiser selon un principe de subsidiarité, qui privilégie toujours les lieux de vie les moins spécialisés. Les structures de plus haute technicité (sanitaires et médico-sociales) doivent s'organiser pour intervenir au service de celles qui le sont moins, de manière mobile (équipes mobiles) et souple (séjours temporaires, séquentiels, de répit).
5. La réponse (sanitaire, médico-sociale, sociale, scolaire, professionnelle) proposée à une personne en situation de handicap doit être accompagnée, c'est-à-dire assortie des trois devoirs d'un service public accompagnant :
 - La veille proactive : la réponse n'est que la partie émergée d'un processus permanent d'orientation, fait de vigilance et d'anticipation sur les besoins, auquel concourent tous les accompagnants (permanents ou ponctuels), au service de la personne elle-même
 - La coordination des interventions multiples : garantir qu'il y a toujours une réponse peut obliger à mettre bout à bout des étayements multiples, ou conduire à des réponses qui ne

sont pas immédiatement à hauteur du souhaitable. La gestion active de cette complexité et la capacité d'opérer des améliorations incrémentales des « réponses » proposées est au cœur d'un service public accompagnant.

- L'appui (« empowerment ») : des réponses plus modulaires et proches du milieu ordinaire de vie constituent, pour la personne et ses proches, des appels à être vraiment pilotes de leurs parcours. Position plus exigeante que l'illusion passive de sécurité qu'offre un simple « placement ». Il faut donc ouvrir à chacun la possibilité d'être accompagné dans cette démarche par des personnes de confiance, qui seront ses soutiens et ses avocats.
6. Plus la réponse est complexe, plus nombreux sont les intervenants et les administrations en charge d'en assurer le financement et le contrôle (Etat, collectivités territoriales, agences...). Le risque de « renvoi de la balle » des responsabilités est majeur. La MDPH, en charge de la fonction d'assemblage des interventions, doit donc être positionnée comme l'interlocuteur unique pour chaque situation individuelle, avec l'appui sans faille de tous les autres pouvoirs publics et de profondes transformations de leurs méthodes de travail.

Vingt mesures importantes parmi celles proposées par le rapport :

1. Distinguer, au lieu de l'actuelle unique décision souvent « fourre tout » de la CDAPH, une « décision d'orientation » qui dit le souhaitable (et permet de mesurer le besoin) et le plan d'accompagnement global qui dit le possible, en le rendant effectivementposable.
2. Structurer juridiquement les périodes « d'adaptation » pendant lesquelles les personnes ne sont pas dans une situation stabilisée. Mieux les accompagner, par un appui humain spécifique et des dérogations juridiques ciblées.
3. Faciliter le recentrage du travail des MDPH sur l'accompagnement des situations complexes en procédant à des simplifications importantes des procédures d'octroi des prestations. Notamment : simplifier l'évaluation des besoins pour la PCH et fixer la durée d'octroi des prestations en fonction des situations individuelles.
4. Prévoir que les MDPH pourront basculer librement « par vagues » dans le nouveau dispositif d'accompagnement, par la signature d'une convention globale (Etat, conseil général, MDPH, CNSA) qui prévoira d'un côté les engagements de qualité de service de la MDPH et de l'autre différents appuis nationaux. Cette signature permettra l'application automatique d'un cadre réglementaire simplifié.
5. Donner la faculté à la MDPH de convoquer dans les cas les plus complexes un « groupe opérationnel de synthèse » réunissant tous les acteurs de l'accompagnement susceptibles de concourir à la prise en charge d'une situation individuelle, et de saisir les autorités de tarification et de contrôle (ARS, CG) d'éventuelles dérogations juridiques et budgétaires dans les cas qui l'exigent.
6. Lancer un audit transversal (sanitaire, médico-social et social) des besoins de formation et d'appui à l'organisation des établissements et services sur deux points précis : par exemple les comportements-défis et la communication non verbale. La HAS et l'ANESM, en lien avec l'Education nationale élaborent à cette fin un questionnaire d'auto-évaluation qui est déployé en région avec les ARS en 2015. Début 2016 débutent les formations ciblées dont le besoin aura été mis en évidence, en s'appuyant sur des établissements – centres de ressources.
7. Charger l'ARS, au sein de la « commission de coordination en charge des politiques médico-sociales » d'animer avec les conseils généraux et l'Education nationale l'écriture, par les acteurs de l'accompagnement (établissements de santé, établissements et services médico-

sociaux), en présence des usagers, des « procédures de coordination » qui décrivent le « qui fait quoi » sur le territoire dans toutes les situations qui exigent une bonne articulation du travail : entrées et sorties d'hôpital, gestion des week-ends et des vacances, recours à des séjours séquentiels entre établissements, etc.

8. Organiser, sur quatre thèmes majeurs du parcours : l'accueil non programmé (urgence médico-sociale), l'appui inter-institutions, le diagnostic et l'accompagnement précoces, l'anticipation des âges charnières une réflexion conjointe (pouvant déboucher sur un document commun de « réponse territoriale ») entre Etat, ARS et conseils généraux.
9. Structurer, autour d'un cahier des charges précis en termes de formation, de délais, d'adaptation des locaux et d'accueil des accompagnants, un dispositif d'accès aux soins primaires prioritairement appuyé sur les structures libérales d'exercice coordonné. Identifier, pour les diagnostics et soins de spécialités, un maillage de plateaux techniques hospitaliers.
10. Orienter les réponses apportées par les secteurs de pédopsychiatrie et de psychiatrie générale aux besoins des établissements et services médico-sociaux dans le sens de plus de mobilité et de diversité des modes d'intervention. Favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire de soins psychiatriques.
11. Généraliser la contractualisation CPOM à l'ensemble des gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux.
12. Aligner les conditions d'emploi du Fonds d'intervention régional à l'égard des établissements et services médico-sociaux sur celles qui valent à l'égard des établissements de santé.
13. Augmenter les marges de fongibilité des ARS entre crédits destinés aux dotations annuelles de fonctionnement (SSR et psychiatrie) et crédits médico-sociaux.
14. Assouplir la réglementation applicable aux Lieux de vie et d'accueil.
15. Faire évoluer le cadre législatif et réglementaire des appels à projets, en prévoyant notamment une procédure « d'appel dialogué » permettant de publier des cahiers des charges très ouverts sur les solutions, et d'engager un dialogue « compétitif » entre les postulants avant le dépôt de leur projet définitif. Faire participer les usagers à l'élaboration des cahiers des charges.
16. Permettre, dans le cadre de protocoles de travail d'équipe validés, des délégations de tâches à des professionnels non soignants et le partage de données individuelles de santé couvertes par le secret professionnel avec ces mêmes professionnels.
17. Définir et valoriser dans les conventions collectives du secteur des « pratiques avancées » en psychiatrie, en accompagnement des TED, des handicaps rares ou des comportements défis pour les métiers soignants (infirmières) ou non soignants (Educateurs).
18. Donner à la MDPH compétence de décider de prises en charge dérogatoires sur des crédits d'assurance maladie (transports, cumuls d'interventions), soit de manière automatique en cas d'ouverture d'une période « d'adaptation » par le directeur de la MDPH, soit sur entente préalable pour des plans d'accompagnement complexes fixé par la CDAPH.
19. Modifier l'article L.246-1 du code de l'action sociale et des familles, qui prévoit l'obligation de mise en place d'un accompagnement pluridisciplinaire adapté, afin qu'il ne se limite plus à l'autisme et au polyhandicap.
20. Fonder légalement le pilotage national du système de « suivi des orientations » en MDPH (cahier des charges unique pour garantir l'interopérabilité des systèmes et leur développement centralisé), et déployer une solution sur tout le territoire qui permette de connaître avec précision les besoins individuels identifiés et la nature des réponses apportées.

Stéphane RENAUX, diplômé en histoire de l'art, a travaillé jusqu'en 2012 à l'élaboration d'émissions culture, loisirs et patrimoine pour Radio France. C'est en 2011 à l'occasion de la réalisation d'une série radiophonique sur les 10 ans des inondations de la Somme et d'une collaboration avec l'INA que le goût des archives s'est éveillé.

En 2014, le classement des archives du CREA I Bourgogne lors de son stage aux Archives Départementales de la Côte d'Or et la soutenance du mémoire « Les Archives : des ressources humaines » lui valent d'être titulaire d'un master en archivistique de l'Université de Bourgogne. Nous avons pu apprécier la pertinence et la subtilité du travail réalisé pour le classement des archives historiques du CREA I Bourgogne qu'il nous présente dans cet article.

CREAI alias 125 J

par **Stéphane RENAUX**,
titulaire d'un Master en archivistique de l'Université de Bourgogne

Le CREA I Bourgogne, comme bon nombre de centres régionaux, vient de fêter ses 50 ans.

Un demi-siècle d'une dynamique de conseils et de services aux plus faibles : enfants, adolescents, inadaptés, handicapés, adultes vieillissants et aujourd'hui toutes personnes en situation de vulnérabilité.

Le champ d'action s'est élargi sans pour autant renier le passé.

2014 marque un anniversaire mais aussi une œuvre pionnière.

En effet le CREA I Bourgogne est le premier centre régional dont les archives sont désormais accessibles au public. Les chercheurs et les curieux de cette histoire sociale riche en événements, peuvent consulter aux Archives départementales de la Côte-d'Or tous les documents de cette association et tenir dans leurs mains ces moments de vie, de l'espoir initial qui n'a jamais failli en passant par les difficultés des années 80 et le renouveau des années 90.

En tant qu'étudiant en Master Archives des XXe et XXIe siècles de l'Université de Bourgogne, et durant un stage de 5 mois j'ai eu la primeur de ces dossiers et le privilège de les traiter.

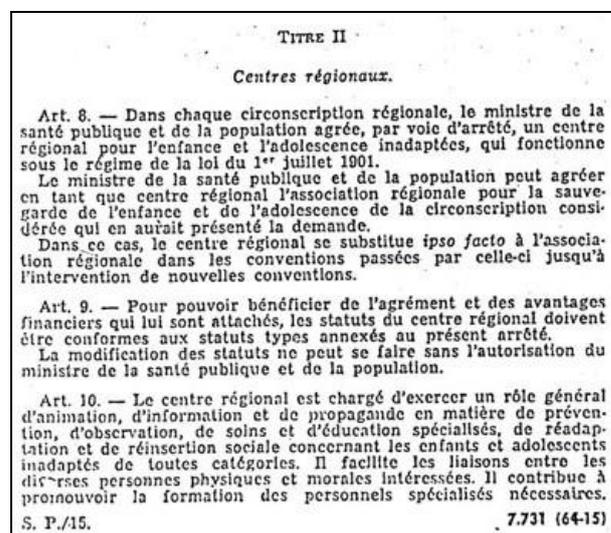
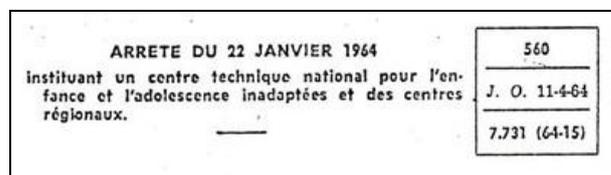
Je vous propose de suivre ma découverte de cet univers dense et intense, de vous expliquer le plan de classement et d'insister sur certains documents qui font la richesse de ces archives.

Le fonds est un don, effectué en 2011 par l'association CREA I Bourgogne, il comprend toutes les archives conservées jusqu'au début des années 2000.

Il est désormais accessible aux Archives départementales de la Côte-d'Or dans la série J dont l'intitulé « entrées par voie extraordinaire » s'oppose aux archives entrées par la voie classique des dépôts obligatoires des administrations publiques.

Les archives privées concernent les dons, legs ou dépôts de particuliers, de familles, mais aussi de syndicats, de partis politiques, d'associations ou d'entreprises en tous genres.

Cette diversité implante ces archives privées en tant que complément des archives publiques.



Elles constituent une base indispensable pour la documentation historique de la recherche que les archives publiques ne sauraient constituer seules, malgré leur abondance. Elles permettent d'enrichir les annexes de l'Histoire : histoire économique, politique, de l'art ou histoire sociale. Une sorte de « supplément d'âme » qui fait de ces archives particulières une ressource essentielle à l'Histoire.

Le fonds CREAI est le 125^{ème} fonds privé à intégrer la série J d'où la sous-série 125 J spécifique à l'association. Il regroupe les archives de trois associations à but social qui se sont succédées en Bourgogne sur le terrain de la sauvegarde de la jeunesse inadaptée et du handicap mental. Ainsi le classement du fonds a démarré dès 2011, avant même le don définitif, dans les locaux de l'association, 11 rue Jean Giono à Dijon. Mathilde Orillus, étudiante en licence APICA (Archives et Patrimoines Industriels, Culturels et Administratifs) de l'IUT de Dijon, et alors stagiaire aux Archives départementales de la Côte-d'Or, a classé les archives des associations antérieures : le « Service social de la sauvegarde de l'enfance de la région de Dijon » (1942-1946), et l'ARSEA (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), qui a officié de 1946 à 1964.

Le classement des documents du CREAI Bourgogne (CRBEAI) a débuté en janvier 2014. Se retrouver confronté à un fonds social alors que sa formation initiale et ses goûts tournent autour de l'histoire de l'art, amène à s'interroger sur le côté caméléon de l'archiviste et sur ses propres capacités d'adaptation.

Il faut d'abord dompter le mètre linéaire, cette unité de mesure des archives qui correspond à la quantité de documents rangés sur une tablette d'un mètre de longueur. Le CREAI Bourgogne comptait 26 mètres linéaires de dossiers.



Dans un premier temps il a fallu comprendre l'histoire, les évolutions et le fonctionnement de cette association, à travers les archives à ma disposition et quelques éclaircissements demandés directement à l'association. Une découverte nécessaire et souvent ardue qui m'a parfois donné l'impression de conjuguer le verbe créer au passé compliqué : je creai, tu creais...

La première difficulté a été de comprendre la signification des sigles et acronymes des institutions et associations en rapport avec le CREAI figurant sur les dossiers de l'association. Surtout qu'il faut faire des rapprochements pour structurer au mieux l'inventaire. Ce travail n'a pas été aisé, certains ayant disparu au profit d'autres... certains même ont gardé la même forme en changeant de signification comme pour le CREAI en 1989 et en 2014.

Néanmoins à la fin du mois de janvier quatre pages de sigles sont « résolues » prêtes à intégrer l'ISAD(G), une norme générale et internationale de description archivistique dont l'objectif est de permettre la recherche et l'échange d'informations sur le contenu et l'intérêt des fonds d'archives tant entre services d'archives qu'à destination des chercheurs. Cela permet d'éclairer et de ne pas oublier des mots, pas toujours doux, et des structures disparues comme le GIFOTHRAN, le CDTRS, le FIST ou la CRISMS.

La compréhension des sigles permet ainsi d'affiner les rapprochements généraux de dossiers effectués dans les premiers jours de travail : Commissions – Organismes et associations chargés du handicap et des inadaptations – Etudes, journées d'études, colloques – Annuaire – Services du CREAI – Emploi des handicapés...

Ces événements heureux n'éclipsent pas totalement les critiques essuyées par l'association de la fin des années 70 aux années 80, sur leur raison d'être, par des tracts aux titres sans équivoque : « *La peau des CREAI* » ou « *Les CREAI ça sent l'roussi !* ».

Cet anniversaire de six jours, comparé aux 25 ans ou aux 50 ans limité à une journée, veut alors marquer la légitimité du CREAI face à ces critiques à l'humour frisant la violence verbale.

La qualité et la renommée des invités, la multiplication des projets et cette durée d'une semaine est un pied de nez aux détracteurs et marque l'habileté des dirigeants d'alors de mettre à profit cet anniversaire afin de positionner le CREAI dans ses spécificités et d'opérer un tournant gagnant avec l'abandon progressif de la gestion des établissements, qui permet à l'association d'être toujours présente et active au contraire de certaines de ses consœurs moins prévoyantes.

Les chapitres qui suivent, « **Comptabilité, finance, ressource** » et « **personnel** », sont plus pratiques mais offrent des documents précieux sur les ressources et comptes d'une association dans les années 60-70 et sur cette spécificité de « **Prix de journée** » qui de 1967 à 1984 a rythmé l'économie des établissements recevant les enfants et adolescents inadaptés ou handicapés. Intérêt aussi des rapports entre une association à but social et les syndicats spécifiques aux établissements de l'enfance inadaptée ou les syndicats nationaux, CGT ou FO.

La vie de l'association, de ses membres, de ses biens et de ses relations avec les centres techniques, auxquels elle était rattachée depuis sa création ou les associations sanitaires et sociales, sans oublier les ministères des affaires sociales et de la justice, dont elle dépendait en tant que gestionnaire d'établissements pour adolescents quelquefois difficiles, apporte à travers les chapitres « **Membres adhérents** », « **Locaux** » et « **Relations du CREAI Bourgogne avec les autres organismes et associations chargés du handicap et des inadaptations** », un éclairage direct des besoins, des arcanes et des influences de cette association unique en son genre, pivot régional de la professionnalisation du social laïque encore très marqué, dans les années 60, par l'héritage des bonnes œuvres bourgeoises ou religieuses tels qu'on peut les imaginer au XIXe siècle

Françoise Dolto, psychanalyste, samedi à Dijon : « L'éducation d'un enfant se fait par la vérité et le respect de sa personne »

Mme Françoise Dolto, neuropsychiatre et psychanalyste spécialiste des enfants, dont les ouvrages en français ont été traduits, a été invitée dans cette page d'une soirée « Lorsque l'enfant parle », état samedi à Dijon l'intervenant du C.R.E.A.I. (Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée) ou elle a développé, devant médecins, psychologues et éducateurs, le thème de « la petite enfance et l'action médico-sociale précoce ».

Nous l'avons rencontrée et nous lui avons posé quelques questions sur l'enfance, son éducation, son insertion douce dans la société des adultes.

V.A. - Avec vous ressort, au cours de votre longue expérience de l'enfance, une évolution positive ou négative dans la manière pour les parents d'éduquer leurs enfants ?

F.D. - Positive ou négative, c'est impossible à dire. Certes, nous voyons que les parents se posent beaucoup plus de problèmes qu'autrefois.

Et cela vient selon Mme Dolto de beaucoup d'éléments : la diminution de la mortalité infantile ou la présence aujourd'hui d'enfants qui, « ils sont physiquement capables de survivre, possèdent un point de vue moral - relations à la mère - certains problèmes, traumatiques qu'ils ont été par l'hopital ».

Tout traumatisme, dit Françoise Dolto, fait régresser l'enfant à des comportements relationnels bébé, et les parents ont beaucoup de peine à lutter avec ces comportements à la fois bébé et tout à fait intelligents. Le travail des mères « qui est très pénible pour les enfants - a nécessité des gardes. Si l'enfant jusqu'à 18 mois passe dans de nombreuses mains, il laisse des racines un peu partout. « Cette référence continue au bébé et à la mère, indispensable à l'enfant, a été oubliée presque toujours dans le langage des personnes qui s'occupaient de lui, et c'est là que pour beaucoup d'enfants d'une réponse entendue ».

Et puis, autre évolution, la promesse par la radio et la télévision - ont apporté à l'enfant, à côté de sa famille, toutes les nombreuses informations, le rendement inouïable de faire les choses de sa tête, l'imaginaire et la réalité.

« Il y a danger », dit Françoise Dolto, « s'il n'y a pas des parents qui expliquent à l'enfant ce qu'il perçoit ».

Françoise Dolto voit encore dans la science appliquée à la vie ménagère une nouvelle petite révolution dans ce qu'il est évidemment impossible de dire si elle sera néfaste.

« Aujourd'hui, note Mme Dolto, il n'y a plus d'éducation sensorielle, l'enfant n'assiste plus à la modification de certains éléments pour créer quelque chose. Désormais, tout est facile pour lui, et tout est dangereux ».

Enfin, autre élément, l'abandon de grand - même, qui était le lien d'union entre ses parents et lui-même, est un manque dans l'éducation sensorielle. « Autrefois, la grand - mère était un conservatoire de la culture, une liaison entre ses parents et lui, et tout ce qu'il faut pour le conduire à l'école maternelle ».

V.A. - Vous semblez toujours penser que vous êtes posés avec facilité. L'éducation d'un enfant, n'est-ce finalement quelque chose de très simple ?

F.D. - L'éducation peut être plus facile si l'on considère que l'enfant est un être de parole qui donne un sens à tout ce qu'il fait.

« Mon enfant fait des bêtises », dit-elle, « je réagis car un enfant ne fait jamais de bêtises ; il cherche à faire une expérience qui échoue parfois, mais au départ, il a toujours eu une bonne intention. Il faut admettre que l'enfant a une logique différente de celle des adultes. » L'enfant, note Françoise Dolto, a besoin de grand, d'humour, de complicité amicale des parents, et l'éducation d'un enfant se fait par la vérité, le respect de sa personne (ne pas le traiter comme un animal domestique, lui dire pourquoi on fait les choses) en même temps que par l'exemple.

Selon Mme Dolto, la société actuelle est devenue enviable pour les enfants - « du fait que les instances politiques ne sont pas occupées des nécessités vitales à préserver pour la jeune génération. Il y a deux cafés par rue, mais il n'y a plus de lieux où se réunissent les enfants, un refuge pour ceux qui ont des problèmes, un moment de détente. L'école est restée un lieu d'instruction, et pas



Françoise Dolto : « Les parents se posent beaucoup plus de problèmes à propos de leurs enfants » (Photo P. Breton)

un lieu de vie, et c'est là où nous avons à penser beaucoup ».

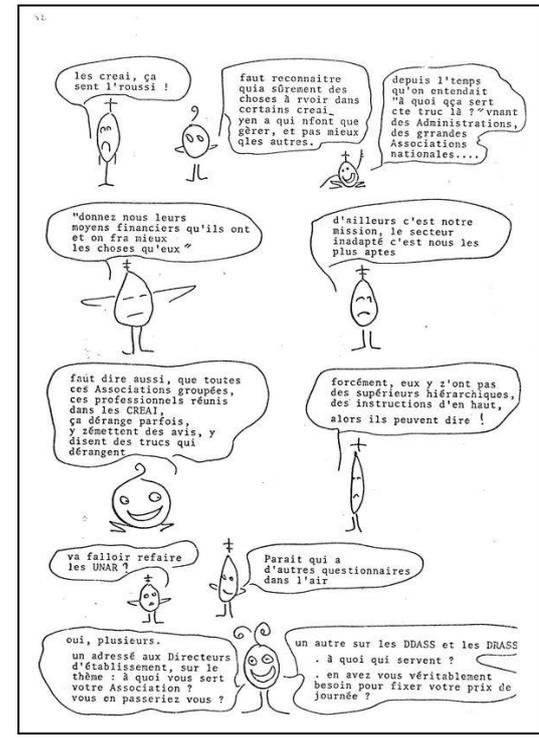
V.A. - Depuis un certain temps, les pères divorces s'occupent pour obtenir, dans le cadre du divorce, le garde de leur enfant. Or, les tribunaux, pour des raisons floues de « psychologie enfantine », continuent à accorder cette garde à la mère. Qu'en pensez-vous ?

F.D. - Je ne vois pas pour quelle raison on pourrait refuser la garde à un père, ce d'autant que nous voyons de plus en plus de pères au foyer, mais à condition que l'enfant puisse voir l'autre parent, surtout que celui (ou celle)

qui en a la garde, l'enfant a besoin de continuité. Ce qui lui est nécessaire, c'est que celui avec lequel il est lui parle positivement de l'autre. Or, malheureusement, les parents sont très souvent possessifs de cet enfant et non pas responsables de son éducation. Plus ils sont, dans les divorces, un parent fait oublier l'autre parent, voire il le fait mépriser.

Maman de trois enfants (dont un est aujourd'hui le chanteur Carlos), Mme Françoise Dolto dit avoir énormément appris avec les enfants - « ils m'ont appris de façon vivante ce que l'on dit dans la psychologie des enfants ».

Valérie ANTONIOL



Enfin cette partie se clôt par quelques « **Affaires judiciaires** », quelques scandales du temps, les années 50 et une maison pour enfants digne du plus dur des bagnes et les années 60 avec une secrétaire modèle du CREAI, jugée en 1970 pour détournement de fonds, coupures de presse faisant foi.

Cette première partie « Fonctionnement » permet déjà de tracer un portrait assez précis de l'association et de sa manière d'être. Passons maintenant à la manière de faire.

La deuxième partie de l'inventaire « ETUDES » est le fer de lance de l'association.

Un bref regard sur le fonds, dès janvier, a permis de comprendre l'importance de ces études, journées d'étude et colloques qui forment plus d'un tiers des archives du CREAI. Chaque dossier est composé de pièces identiques : réunions de préparation, correspondance, programme, dossiers aux participants, liste des commissions d'étude, compte-rendu, budget et état de frais.

L'originalité vient de la diversité des sujets traités. C'est pourquoi à un classement chronologique, qui aurait semblé plus évident pour constater l'évolution mais pas très aisé pour la recherche, une division en 24 catégories a été préférée.

Elles sont nombreuses afin d'éviter qu'une étude soit tirillée, par le thème, entres plusieurs d'entres elles. Malheureusement cela peut quelquefois arriver par la complexité de certains intitulés, dans ce cas là c'est le dénominateur le plus général qui prend le dessus, à défaut nous aurions pu pousser la précision à plus de 50 catégories différentes.

Il a fallu trancher pour que chaque catégorie ait un titre compréhensible, explicite et tenant compte du vocabulaire de l'association au moment de l'étude. Ainsi le mot « inadapté » se retrouve à deux reprises alors qu'il n'est plus utilisé aujourd'hui. L'archivage fige les termes mais permet aussi de voir l'évolution du vocabulaire, donc de la pensée, d'une époque.



On peut citer parmi les 24 catégories retenues : Handicap mental, autisme, l'adolescent et ses difficultés, le personnel spécialisé, l'éducation, handicap et culture, l'emploi des personnes handicapées et inadaptées, les CAT, la prévention spécialisée ou l'économie des associations à but social.

Cela permet en un coup d'œil d'apprécier l'éventail de leur champ d'action qui brasse tous les moments de la vie d'une personne handicapée ou inadaptée, où selon le nouveau vocabulaire, en situation de vulnérabilité, ce qui inclut chacun de nous à certains moments plus difficiles de l'existence.

Ces catégories permettent surtout de cibler un sujet en particulier et de voir son évolution sur plusieurs décennies. Prenons l'exemple de la journée d'étude organisée par le CREAI le 17 avril 2014 « Vie affective et sexuelle des personnes handicapées mentales accueillies en établissement : entre désirs et réalités ? ».

Dans « **Handicap mental** » nous trouvons :

125 J 404	Journée d'étude « L'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles dans leur vie affective et sexuelle »	02/12/1993
125 J 406	Journée d'étude « Déficiences intellectuelles, sexualité et SIDA »	05/02/1998

Cela fait de cet inventaire, non seulement un instrument pour les chercheurs, mais aussi un document référent pour les études et actions futures de l'association. Loin de l'image passive des archives, un instrument de recherche en archivistique, bien construit, peut devenir un instrument de recherche au quotidien pour n'importe quelle structure en activité.

Passons enfin à la dernière partie de l'inventaire « ACTIONS ».

Il a fallu montrer ici l'évolution des actions de l'association, de la gestion d'établissements à un rôle de référent dans le social bourguignon.

Le premier chapitre « **Gestion des établissements** », de 1964 à 1984, est divisé en cinq catégories d'établissements qui font écho au classement des archives de l'ARSEA (1946-1964).

Cela permet de faire un parallèle sur ces deux époques de création et de gestion.

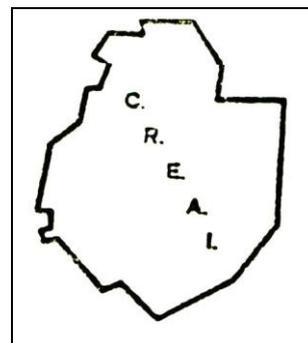
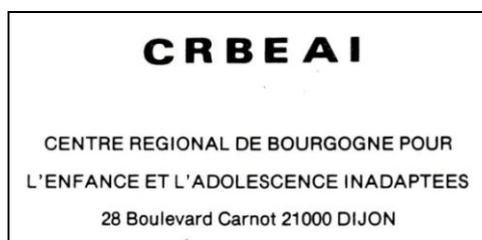
La première est consacrée à l'histoire et à l'évolution de ces établissements : leur liste, la réorganisation des services, les projets d'aménagement ainsi que la documentation de transition réunis par le deuxième directeur du CREAI, M. Fauchoux, de 1982 à 1985.

La deuxième se concentre sur la création et les travaux avec des plans d'architecte, des notices descriptives et les estimations budgétaires.

La troisième est réservée aux établissements pour handicapés mentaux comme l'Institut Médico Educatif de la montagne Ste-Anne à Dijon (125 J 534) : projet de création en 1963, règlement intérieur, réunions de la commission, les candidatures au poste de directeur et d'éducateur chef en 1968, rapports d'organisation et de fonctionnement composent la majeure partie de ces dossiers.

La quatrième traite des établissements pour inadaptés sociaux tel le foyer Mas d'Azil de Chenôve ou la maison des jeunes de Gurgy dans l'Yonne où une certaine lettre envoyée par un instituteur de cet établissement au CREAI en 1968 révèle bien des secrets (125 J 546), qui selon les délais de communicabilité ne seront consultables qu'en 2019 dans le cadre de la protection de la vie privée. (Loi organique n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives).

C'est dans la partie CREAI de ce fonds le seul exemple de non-communicabilité immédiate puisque il ne contient pas d'autres documents sensibles (Secret médical, documents se rapportant aux mineurs, enquêtes de police judiciaire ou documents portant un jugement de valeur ou une appréciation sur une personne physique), ce qui aurait pu être le cas au regard de leurs activités.



Pour finir avec la « Gestion des établissements », la dernière catégorie se concentre sur un centre pour déficients sensoriels, moteurs et dyslexiques, le Clos Chauveau à Dijon, un centre de rééducation spécialisée (1964-1969).

Après le passage de la gestion des établissements en 1985 du CREA I à l'ACODEGE (Dont les archives 72 J se trouvent aux Archives départementales de la Côte-d'Or), l'association a dû plus que jamais diversifier ses activités.



Trois chapitres les définissent : Formation, Information et coordination et Autres prestations de service.

La « **Formation** », incontournable pour la compréhension du développement de l'association, de l'éducation des enfants à la formation des éducateurs, qui s'est amplifiée à partir des années 80 au regard de l'abandon des établissements mais aussi des contraintes imposées par la loi sur l'encadrement des enfants et des adolescents. La transformation des CREA I s'est d'abord imposée à ce niveau, avant même l'accroissement des offres d'étude.

C'est pourquoi le travail de classement n'a pas toujours été simple. Il a fallu comprendre les différentes étapes d'implication, de la gestion de la formation ; qui passe en 1974 à une autre association dédiée ; à son organisation, de stages courts pour des établissements demandeurs à une offre plus large de formation continue diffusée sur plusieurs années et dans de multiples établissements à l'attention des éducateurs mais aussi des cadres de direction.

Enfin ce panel de formations passe par les voyages d'études, plus ludiques, qui ont été classés par destination et par ordre chronologique. Cela permet par les documents conservés de voir une progression de l'apprentissage des techniques d'éducation au regard du savoir faire des pays visités, ainsi une documentation sur l'enfance handicapée en Italie ou en Angleterre a été préservée afin d'être le témoin et le point de départ de recherches sur le traitement du handicap chez l'enfant, en Europe, dans les années 80-90.

Les deux derniers chapitres « **Information et coordination** » et « **Autres prestations de service** » marquent, par le classement, la transformation progressive du CREA I. On passe d'une association partie prenante des différents acteurs sociaux, grâce à des réunions d'informations, des annuaires d'établissements, des foires commerciales ou l'explication de textes législatifs, en fait, un rôle de soutien où les actions du CREA I sont le reflet de ces structures, à une association de services, qui offre aujourd'hui, au-delà de l'aspect pratiques des années 70-80, un regard extérieur, plus détaché donc plus critique, via les audits et les évaluations.

Ce plan de classement, loin d'être un inventaire rectiligne, insiste sur l'évolution de l'association et essaie de montrer comment les archives témoignent de son épanouissement.

L'archiviste n'est pas qu'un amoureux de papiers plus ou moins poussiéreux, c'est un être sociable dont les rencontres permettent bien souvent de digérer les multitudes de dossiers qui arrivent régulièrement dans son bureau.

Il ne faut pas oublier que derrière les papiers se cachent des individus, des histoires, du vécu. Cela permet de créer des liens avec la structure donatrice ou déposante et d'engager un dialogue entre les archives et les actions présentes. Après quelques mois à comprendre et classer les documents du CREA I, à lire des correspondances privées, à retrouver, régulièrement, les mêmes noms, une envie irrésistible d'aller au-delà du fonds d'archives vous anime.

Aussi ces rencontres ont été nombreuses, de Martine Landanger, directrice du CREAL qui a favorisé la bonne conservation et le don des archives, à Pierre Bodineau, professeur d'histoire du droit à l'université de Bourgogne, président du CREAL Bourgogne de 1981 à 2004, premier président de l'ANCREAI et désormais membre du CNAHES.

C'est le premier « professionnel » à avoir consulté le plan de classement encore à son état de squelette. Sa stature liée à une sympathique bienveillance a affermi encore ce goût de la découverte d'un monde jusqu'alors insoupçonné.

Car feuilleter et classer des dizaines de journées d'études donne envie de connaître l'ambiance, les coulisses, les personnes invitées et la vivacité des débats, qu'une telle réunion peut engendrer. Passer du compte-rendu au vécu !

La journée d'étude du 17 avril 2014 sur « *La vie affective et sexuelle des personnes handicapées mentales accueillies en établissements* », une salle bondée, un discours précis lié à un langage quelquefois cru pour parler de la réalité du terrain, les rapports conservés dans les archives sont plus soft. Cela a été l'occasion de multiples rencontres, éducateurs, responsables d'établissements, assistantes sociales et membres du CREAL. En particulier Anne Dusart, psychologue, sociologue et conseillère technique de l'association, dont le nom apparaît, aux côtés d'autres comme Clément Lacaille, dans bons nombres d'études de 1990 à 2000.

A cette rencontre ont succédé deux entretiens autour d'un micro, des archives orales pour conserver tout ce que les papiers ne disent pas. Un bon plan de classement peut rendre compte d'une certaine réalité mais ne rendra jamais la véritable atmosphère de travail.

L'inventaire est le corps, il manque un supplément d'âme. Dans notre société on parle plus librement qu'on n'écrit, le papier est plus « officiel » que la parole. C'est pourquoi, tant que cela est possible, un fonds complet se doit de posséder les deux.

Ces entretiens ont d'autant plus d'importance quand le témoin a une vie aussi riche et active que le premier directeur du CREAL, M. Michel Delmas. Son interview effectuée en 2012 par trois étudiants de la licence APICA¹ de l'IUT de Dijon, a été mon premier instrument de connaissance du CREAL, et m'a permis de lier la dynamique de création de l'association à la forte personnalité de celui qui a contribué à son évolution.

Avoir l'opportunité de le rencontrer lors d'une réunion du CNAHES (Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale) en janvier 2014 et lors de la journée anniversaire des 50 ans marque toute la singularité du CREAL Bourgogne riche de son passé et toujours dynamique par son action, cela vient certainement du fait que l'arbre qui ne renie pas ses racines est plus apte à affronter l'avenir.

Le CREAL Bourgogne délégation Franche Comté a en 2014 fait peau neuve, un acronyme à la nouvelle signification, plus large que jamais et un nouveau logo, pour la première fois partagé par tous les CREAL, à la dynamique affirmée.



Une roue du temps qui jamais ne s'arrête et qui enrichit, jour après jour, les archives maison. En 2011 Mathilde Orillus a traité l'avant CREAL, j'ai pu travailler à donner une cohérence et une fonction pratique aux archives du CREAL (1964 à 2004), les documents des dix dernières années sont maintenant à intégrer dans cet inventaire utilitaire.

Le travail se poursuivra avec d'autres stagiaires des Archives départementales de la Côte d'Or qui je l'espère prendront, au contact de cette association et de ses documents, autant de plaisir que j'ai pu en prendre en cinq mois. Et que l'aventure continue !

¹ Archives et Patrimoines Industriels, Culturels et Administratifs.

Lors de la manifestation nationale, organisée le 4 novembre 2014 par l'ANCREAI au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé pour saluer les 50 ans d'existence des CREAI, Pierre BODINEAU s'est vu légitimement confier la conférence introductive retraçant les étapes de création de l'Association Nationale des CREAI dont il fut le président fondateur. Nous publions le texte de cette conférence.

DU COMITE DE LIAISON ET DE CONCERTATION (CLCC) A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CREAI

par **Pierre BODINEAU**
*professeur à l'Université de Bourgogne,
président du CREAI de Bourgogne de 1981 à 2004
et président de l'ANCREAI de 1989 à 1998*

Introduction

Faire l'histoire de l'ANCREAI, dont nous célébrons le 25^{ème} anniversaire – elle fut créée le 17 mars 1989 à Lille, c'est nécessairement faire aussi l'histoire des CREAI, puisqu'ils sont nés avec l'arrêté ministériel du 22 janvier 1964, il y a donc cinquante ans. On pourrait encore célébrer la date de 1984 ; il y a 30 ans paraissait la circulaire du 13 janvier 1984 définissant les missions nouvelles des CREAI sans remplacer d'ailleurs l'arrêté de 1964, toujours en vigueur.

Comment oublier, enfin, que les CREAI ont pris la suite des ARSEA (Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence) nées dans le contexte particulier de l'après-guerre, associations regroupant dans les régions d'alors les œuvres privées, les institutions, les établissements œuvrant dans le champ de l'enfance en danger ou en situation d'inadaptation ou de handicap, bien que ce mot ne soit pas alors employé.

C'est sur la base d'inspections systématiques de ces ARSEA que le Ministère de la Santé Publique et de la Population réfléchit à une nouvelle organisation : entre le « tout public » évoqué par Bernard LORY en 1963 « solution onéreuse et difficile » et la mission de service public confiée à des organismes privés, l'Etat choisit en définitive une formule mixte, pouvant assurer selon Bernard LORY « la liberté dans l'interdépendance », avec la création d'associations dépendant étroitement de l'administration.

Il s'agissait alors de créer dans chaque région « une organisation administrative solide techniquement, socialement et même politiquement » qui se voyait assigner trois missions principales :

- le « concours technique » apporté aussi bien aux organismes privés qui créent ou gèrent des établissements qu'au service de l'Etat ;
- la création ou l'accompagnement des créations des établissements nécessaires dans le cadre nouveau de la planification (décrets du 2 juin 1960 sur les circonscriptions d'action régionale) ;
- l'exécution de la politique des pouvoirs publics dans le domaine de l'enfance et l'adolescence inadaptes.

Au terme d'une négociation difficile avec la FNAR (Fédération des ARSEA), l'arrêté de 1964 instituait un Centre National et des Centres régionaux, associations loi de 1901 dotées de commissaires du Gouvernement (santé, justice), de statuts-types, agréées par l'Etat et sous son étroite surveillance¹.

Comme Phoenix renaissant de ses cendres, les CREAI succédèrent alors aux ARSEA, conservant en général leur président(e), souvent des personnalités influentes comme le professeur LAFON en Languedoc Roussillon ou Germaine POINSO-CHAPUIS, ancien ministre, en Provence – Alpes Côte d'Azur – Corse.

Très tôt, les présidents se rencontrent régulièrement dans un Comité de Liaison et de Concertation des CREAI (CLCC) dont le nom dit bien l'esprit et les limites.

I - Du CLCC confronté à la réforme des CREAI à la fondation d'une association nationale des CREAI (1964-1995)

1) Une réforme « française » trop rapide et appliquée de manière rigide

Un rapport d'inspection générale menée en 1978-1979 dresse un tableau critique des CREAI : le reproche principal qui leur est fait porte sur le poids de la gestion « qui tend à envahir le champ visuel des responsables au détriment des missions spécifiques (animation, aide technique)... l'accessoire devient l'essentiel ». Trop proche de l'administration, le CREAI risque d'être contesté, accusé de « concurrence déloyale ». Le constat est juste mais la réforme est brutale et aurait gagné à être plus souple et moins rapide ; les subventions sont fortement diminuées, les CREAI doivent céder la gestion de leurs établissements à d'autres associations dans un délai très bref. Certains CREAI disparaissent, d'autres gèrent avec difficulté leur mutation car la réforme s'accompagne d'une diminution drastique des subventions.

Un dialogue difficile s'ouvre alors entre le CLCC et les directeurs successifs de l'Action sociale, pour redéfinir le rôle nouveau des CREAI, une fois la transformation menée à bien par la circulaire du 13 janvier 1984. Il s'agit, dans le cadre d'un groupe de travail DAS/DRASS/CREAI, de « vérifier leur adéquation avec les évolutions et les besoins constatés aujourd'hui ».

Ce groupe aboutit à la conclusion que « les CREAI restent des organismes d'une utilité bien réelle dès lors qu'ils sont disposés à assumer pleinement leurs missions et sous réserve d'une relative réactualisation de celles-ci ». Et, pour que les choses soient bien comprises, il est écrit : « l'enjeu est bien clair pour les CREAI : préserver ou reconquérir une légitimité, seul moyen de justifier leur pérennité ».

La balle est donc clairement dans leur camp. C'est ce qui conduit à transformer le CLCC, longtemps club de présidents où dominaient les psychiatres (le Professeur FONTAN de Lille avait quitté la présidence en 1984) en une association nationale dotée d'un bureau, d'un secrétariat général et qui puisse assurer une représentation efficace des 20 CREAI, présidents et directeurs, des organismes devenus très différents du fait de la réforme et de leur positionnement régional respectif.

Ainsi fut créée l'ANCREAI à Lille le 17 mars 1989, dont le directeur du CREAI Nord Pas de Calais Jean-Paul ORIENT assura longtemps le secrétariat général, René CLOUET, directeur du CREAI Pays de Loire étant trésorier, et dont j'assurai la présidence de 1989 à 1998, suivi par Claude MEYER (Champagne Ardenne).

¹ P. BODINEAU : Du bon usage des associations par l'Etat : les débuts du CREAI. Dans C. BARRAL, F. PATERSON, H.J. STIKER, M. CHAUVIERE (dir). L'institution du handicap, le rôle des associations, Presses Universitaires Rennes 2000 p. 207-219. Sur les activités du CLCC puis de l'ANCREAI, on peut se reporter aux Archives du CREAI de Bourgogne déposées et classées aux Archives Départementales de la Côte d'Or / ADCO 125 / 256 à 265.

2) Des missions nouvelles dans un paysage social en mutation

Le relevé de conclusions du groupe de travail avait tenté de repérer l'ensemble des missions à assurer par les CREAL. Il y avait les fonctions historiques qu'il fallait parfois repositionner :

- animation et information,
- conseil technique,
- formation, plusieurs CREAL ayant conservé au moins pour un temps, la gestion d'une école de travail social (éducateurs spécialisés, EJE, moniteurs éducateurs, assistants du travail social...).

Deux fonctions apparaissaient comme prioritaires :

A) L'observation

Les décideurs (Etat, collectivités territoriales, associations sont « demandeurs d'informations précises, exactes et cohérentes pour déterminer leurs orientations et conduire leur politique... Le besoin se fait sentir d'un lieu de rassemblement des informations permettant de dégager des repères et des indicateurs d'aide à l'analyse et la décision ».

Lorsque j'ai présidé le CTNERHI, j'ai le souvenir de ce qui se passait régulièrement à l'arrivée d'un nouveau secrétaire d'Etat dont le cabinet demandait les chiffres détaillés de la population handicapée, qu'il était toujours très difficile de réunir, malgré l'existence d'outils statistiques toujours en retard d'un recensement !

On pourrait « bâtir » un outil d'observation modulaire avec une base minimum ouverte sur des possibilités d'extensions souples et multiples, outil valorisé par la bonne connaissance des acteurs de terrain.

- B) La fonction d'études devait être, elle aussi, valorisée, ne serait-ce que par la nécessité pour les CREAL de disposer de ressources nouvelles : là encore, on comptait sur leur expérience pour étudier la pratique sociale et médico-sociale, la connaissance des populations, la méthodologie de l'analyse des besoins pour ne prendre que quelques exemples.

L'association et les CREAL devaient aussi prendre en compte l'élargissement des populations handicapées, qui n'étaient plus limitées aux enfants et aux adolescents : la plupart des CREAL modifièrent d'ailleurs le sens du sigle CREAL mais ils le firent dans le désordre : Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur le Handicap et l'Inadaptation, Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour l'Insertion). Il y avait encore des efforts à faire pour parler d'une seule voix dans l'association nationale.

Le paysage institutionnel connaissait encore d'autres changements : le plus important était certainement la mise en place de la décentralisation² qui plaçait les CREAL au cœur d'un paradoxe.

L'une des premières institutions régionales constatait que les politiques sociales étaient de la compétence principale des Conseils Généraux et l'on vit bien des Conseils Généraux faire appel, pour un premier examen de leur compétence, à des cabinets privés plutôt que de s'adresser au CREAL, suspect d'être trop liés à l'Etat ; les cabinets venaient chercher les données nécessaires... auprès du CREAL et les présentaient ensuite aux élus.

Il faudrait ensuite, pour les CREAL, se faire connaître des nouveaux services départementaux, montrer leur savoir-faire pour la construction des futurs schémas que prévoyaient les diverses lois votées dans le sillage de la décentralisation.

² Pierre BODINEAU et Michel VERPEAUX : Histoire de la décentralisation - Paris PUF - 2^{ème} édition 1997

Avec le Conseil Régional, d'autres pistes de collaboration allaient se révéler, à partir des compétences régionales : formation continue, entreprises d'insertion, rapports entre travail et développement économique.

Et c'est toujours dans le cadre de la région administrative qu'étaient prises les décisions de création de nouveaux établissements, pour lesquelles l'avis technique des CREAI reste souvent sollicité et écouté ; c'est à ce niveau que l'on identifie les besoins et que l'on planifie les équipements collectifs nécessaires.

Il fallait que la nouvelle association nationale organise désormais des manifestations permettant de rassembler les acteurs de l'action sociale et médico-sociale. Elle le fit dès 1990 avec les premières assises de l'ANCREAI à la Baule, sur le thème « De l'enfance inadaptée aux nouvelles solidarités ». Dans son discours d'accueil, le président présente ces journées comme « les entretiens de Bichat du handicap » ; elles sont un succès et se tiendront régulièrement sur des thématiques particulières : les SESSAD à Orléans (1994), à Caen (1996), axé notamment sur les « pratiques en construction » ; les foyers de vie à Dijon (1995). Ces rencontres n'ont jamais cessé depuis...

La mise en œuvre des « nouvelles annexes 24 » donne l'occasion du premier ouvrage écrit et publié sous l'égide de l'ANCREAI³ ; rapport de synthèse écrit par Mme le Docteur Elizabeth ZUCMAN : on peut y mesurer la « contribution des CREAI à la mise en œuvre du changement » et y constater que les CREAI ont su dans leur majorité occuper une position médiane, médiatrice du changement qui font d'eux un « tiers intervenant, garant de l'adaptabilité continue du système ».

Six ans plus tard, paraît aux éditions de l'ENSP un second ouvrage sur « l'observation dans le secteur médico-social : enjeux et méthodes » ; œuvre de Jean-Yves BARREYRE et Jean-Philippe MARTY, sous l'égide de l'ANCREAI⁴. L'ouvrage propose en conclusion une « architecture territoriale de l'observation » dont les CREAI peuvent être des constructeurs essentiels. Les CREAI réalisèrent aussi un « Guide pour des interventions de qualité » qui permettaient aux établissements de se préparer à l'évaluation et d'améliorer leurs pratiques à partir de leur propre contrôle.

A partir de 1995, s'ouvre une nouvelle phase, où l'on passe :

II – De l'association nationale à la construction d'un réseau d'expertise en région (1995-2014)

Le dialogue difficile de l'ANCREAI avec les pouvoirs publics trouvait en partie son origine dans les conséquences de la réforme des années 1980 : les CREAI attendaient qu'un texte remplace l'arrêté de 1964 et que soient redéfinis le rôle et les missions des CREAI dans un texte réglementaire. Ce texte ne fut jamais élaboré, en partie parce que la décentralisation avait modifié profondément compétences et responsabilités, sans doute aussi parce que les CREAI ne donnaient pas tous les mêmes réponses aux nouveaux enjeux qui s'imposaient à eux.

L'association de défense, qu'avait d'abord été l'ANCREAI, devait devenir un véritable réseau de compétences, au dessus des intérêts respectifs des grandes associations, porteur des aspirations et des attentes de l'ensemble des acteurs des politiques sociales, capable de remplir les missions et d'aider l'Etat et les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de ces politiques. Cette mutation s'est poursuivie sous l'impulsion des présidents successifs Claude MEYER, Richard JOUBERT, Maurice BOLLARD pour me limiter aux débuts de l'association.

³ La mise en œuvre des nouvelles annexes 24 et les CREAI – ANCREAI 1993

⁴ Editions de l'ENSP 1999

1) Nouvelles méthodes, nouvelles stratégies

Les CREAI ont commencé de mettre en commun leurs « plateaux techniques » : certains avaient des conseillers techniques très spécialisés, d'autres avaient des expériences et des partenaires différents : certains étaient plus axés sur la justice, l'éducation surveillée ; d'autres avaient beaucoup travaillé sur les problématiques du vieillissement. Il fallait mettre en commun ces savoir-faire, ces capacités d'expertise pour élaborer des méthodologies, construire des outils. Il fallait organiser des séminaires techniques, donner aux conseillers techniques l'occasion de travailler ensemble et, de plus en plus, avec les services de l'Etat.

Les CREAI eurent un rôle essentiel dans l'accompagnement et la mise en œuvre des nombreuses lois votées depuis 2000, comme celle du 2 janvier 2002 sur les droits des usagers, celle du 4 mars 2002 sur les droits des patients, celles de 2007 réformant la protection de l'enfance et relatives à la prévention de la délinquance.

Mais c'est dans l'aide à l'élaboration des nouveaux outils imaginés par la loi que la plupart des CREAI vont pouvoir démontrer leur utilité : schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale, programmes interdépartementaux d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie, mise en place, pour n'en citer que quelques-uns, des plans autisme, etc...

Détenteurs de la mémoire du secteur, connaissant de l'intérieur les structures et les besoins, ils sont souvent bien placés pour établir des diagnostics partagés et pour construire de bonnes pratiques.

Certains sauront piloter des dispositifs de formation-action sur des sujets délicats comme la vie affective et sexuelle ou la perception de la fin de vie chez les personnes handicapées (travaux d'Anne DUSART). D'autres aideront à organiser une gestion harmonisée des listes d'attente de Maisons des personnes handicapées (MDPH) de certains départements.

Ce qui demeure la valeur ajoutée des CREAI, c'est la capacité à construire une démarche innovation-action ; à partir d'une expérimentation, il faut évaluer puis, si cela est opportun, généraliser, en fonction des choix politiques et des possibilités financières.

Pour qu'un réseau soit efficace, il faut aussi qu'il soit le plus complet possible pour que des politiques publiques territoriales assurent le mieux possible une certaine égalité des citoyens.

Pour tenir compte de l'absence ou de difficultés de certains CREAI, l'association a mis en place des délégations (Franche-Comté auprès du CREAI de Bourgogne ; Lorraine auprès du CREAI de Champagne Ardenne, etc...) qui permettent d'intervenir sur des territoires voisins avec l'accord et le concours des associations et des administrations du territoire : cela fait déjà longtemps que le CREAI de Bourgogne travaillait sur le territoire de la Franche-Comté, en particulier sur les schémas départementaux du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

2) Des champs et des partenaires nouveaux

Les urgences sociales, la montée de la pauvreté et de la précarisation, le vieillissement de la population ont confronté les CREAI comme les collectivités territoriales à de nouvelles problématiques. Le bilan dressé chaque année des travaux du réseau, notamment en 2011 est éloquent sur cette complexité⁵.

⁵ Les CREAI pour aider à cheminer dans la complexité en santé publique et en action sociale. Les réalisations 2011. ANCREAI. Sur cette problématique, J.Y. BARREYRE : Eloge de l'insuffisance. Les configurations sociales de la vulnérabilité. Paris Editions Erès 2014.

La réorganisation des services de l'Etat a conduit de plus en plus à travailler avec les Agences régionales de santé (ARS) : dans le cadre de la loi Hôpitaux Patients Santé Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, des CREAI ont trouvé leur place et aident au repérage des équipements et des besoins dans les « territoires de santé » ; ils ont souvent coordonné leurs objectifs en matière d'observation avec les ORS (Observatoires Régionaux de Santé) ; ils ont contribué à l'élaboration du schéma régional de santé pour son volet médico-social, participé aux conférences régionales de santé. D'autres ont aidé à une meilleure connaissance des quartiers pour mieux ajuster la politique de la ville et la rendre plus efficace, mieux adaptée à des besoins qui ont varié dans les trente dernières années.

Le caractère global de leurs interventions les a conduit à se doter d'une nouvelle dénomination en déclinant autrement leur sigle historique, qui parle encore à tant d'acteurs sociaux : ils sont devenus les CREAI, Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

A la fin de ce mois, les 11^{èmes} journées nationales des SESSAD se réuniront à Besançon, à l'initiative du CREAI de Bourgogne, délégation Franche-Comté et du CREAI de Champagne Ardenne, délégation Lorraine, soit 4 régions en synergie sur le thème : « Les SESSAD à l'heure du bricolage ? Une inventivité permanente au service de parcours singuliers » où plus de 1 400 professionnels y assisteront et y confronteront, une fois encore leurs pratiques, leurs expériences, leurs convictions et repartiront dans leurs régions mieux armés pour poursuivre leur action et exercer leurs professions.

Il est temps de conclure :

Ces transformations profondes conduisent à s'interroger sur la fidélité des CREAI à leurs origines, celles de l'enfance et de l'adolescence inadaptée, cause que défendaient les pionniers que j'ai connus dans mon CREAI, dans les années 1970.

Est-ce toujours le même combat que mènent aujourd'hui les CREAI ? A la réflexion, je pense qu'ils sont restés fidèles à leur histoire et à leurs valeurs.

Ils tirent toujours leur légitimité de leur statut associatif – même s'il est parfois difficile à assumer – qui associe à leur gestion – notamment par la contribution volontaire des établissements – la plupart des associations et des établissements de leur région qui font vivre les groupes techniques et les commissions techniques.

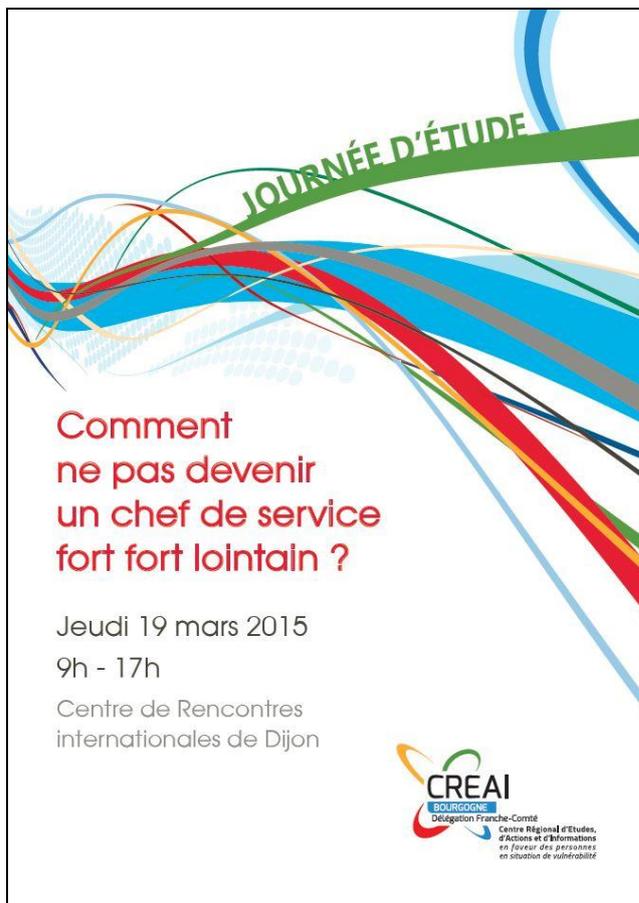
Ils la tirent aussi de leur expertise qui justifie que l'on se tourne vers eux pour des études, dans le cadre d'appels d'offre ; pour des conseils techniques, pour une aide à la décision que doivent prendre aujourd'hui des Conseils Généraux, des Conseils municipaux, ou des métropoles, des régions, des services de l'Etat, ou simplement des associations.

La diversité de leur financement (subvention de l'Etat, contribution des établissements et services, vente de leurs services ou de leurs études demandés par les collectivités territoriales) leur assure aussi une certaine indépendance, qui donne un caractère unique à leur légitimité.

Enfin, les CREAI sont demeurés fidèles aux valeurs qui animaient déjà les ARSEA puis leurs fondateurs : ce sont toujours celles de l'après-guerre, que préconisait, entre autres, Pierre LAROQUE⁶. Il s'agit toujours de protéger, de réduire l'insécurité, d'organiser la « solidarité consciente » (P. LAROQUE), de la renforcer en direction des plus faibles, des plus « vulnérables ».

Pour cela, les CREAI demeurent utiles et nécessaires pour les cinquante années qui viennent... et au-delà !

⁶ Collette BEC : La Sécurité sociale. Une institution de la démocratie – Paris Gallimard 2014



JOURNÉE D'ÉTUDE

Comment ne pas devenir un chef de service fort fort lointain ?

Jeudi 19 mars 2015
9h - 17h
Centre de Rencontres internationales de Dijon

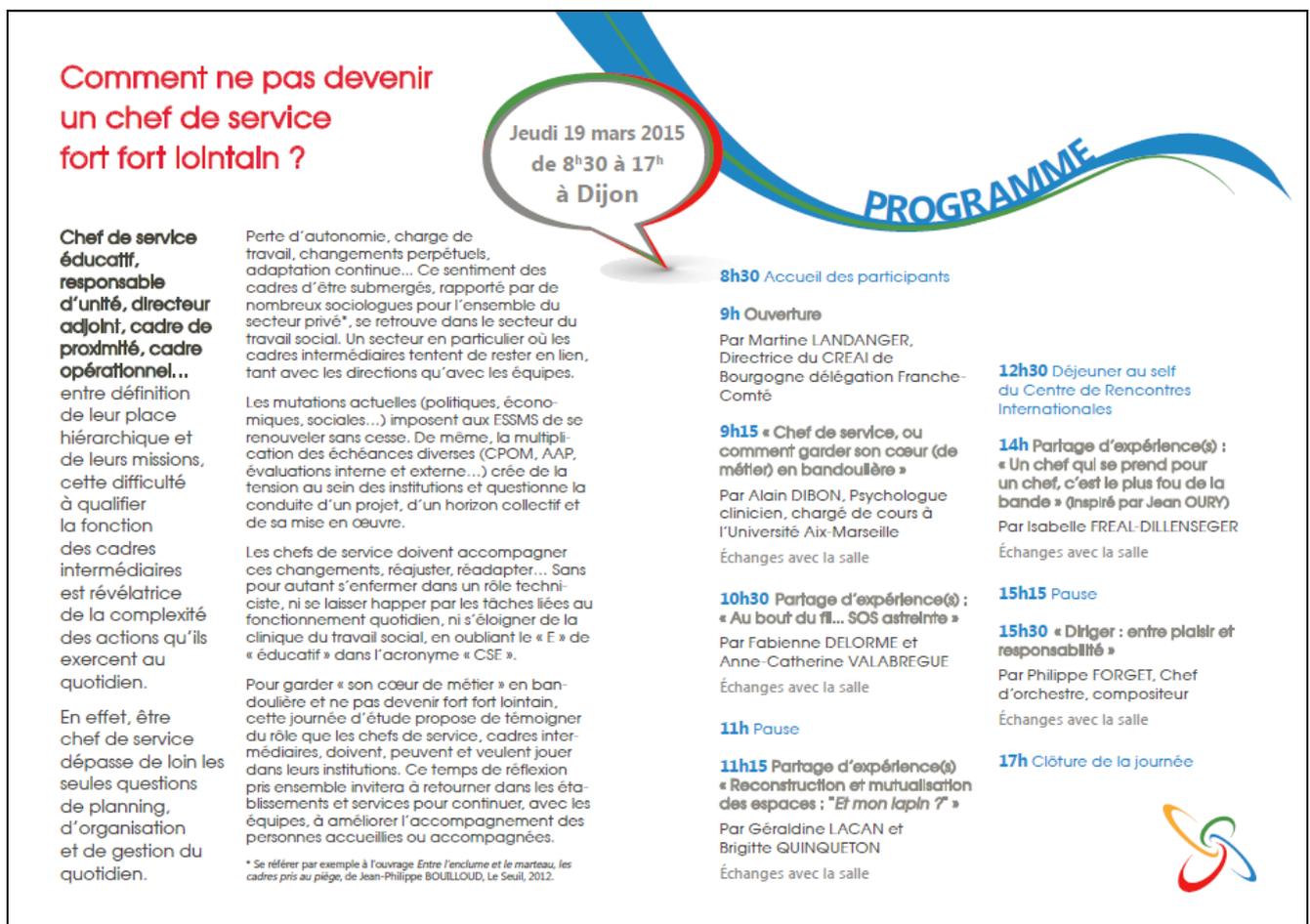


Renseignements-Inscriptions :

CREAI Bourgogne
Délégation ANCREAI Franche-Comté
11 rue Jean Giono - BP 76509
21065 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.28.84.40 - Fax : 03.80.28.84.41

E-mail : creai@creaibourgogne.org



PROGRAMME

Comment ne pas devenir un chef de service fort fort lointain ?

Jeudi 19 mars 2015
de 8h30 à 17h
à Dijon

Chef de service éducatif, responsable d'unité, directeur adjoint, cadre de proximité, cadre opérationnel... entre définition de leur place hiérarchique et de leurs missions, cette difficulté à qualifier la fonction des cadres intermédiaires est révélatrice de la complexité des actions qu'ils exercent au quotidien.

En effet, être chef de service dépasse de loin les seules questions de planning, d'organisation et de gestion du quotidien.

Perte d'autonomie, charge de travail, changements perpétuels, adaptation continue... Ce sentiment des cadres d'être submergés, rapporté par de nombreux sociologues pour l'ensemble du secteur privé*, se retrouve dans le secteur du travail social. Un secteur en particulier où les cadres intermédiaires tentent de rester en lien, tant avec les directions qu'avec les équipes.

Les mutations actuelles (politiques, économiques, sociales...) imposent aux ESSMS de se renouveler sans cesse. De même, la multiplication des échéances diverses (CPOM, AAP, évaluations interne et externe...) crée de la tension au sein des institutions et questionne la conduite d'un projet, d'un horizon collectif et de sa mise en œuvre.

Les chefs de service doivent accompagner ces changements, réajuster, réadapter... Sans pour autant s'enfermer dans un rôle techniciste, ni se laisser happer par les tâches liées au fonctionnement quotidien, ni s'éloigner de la clinique du travail social, en oubliant le « E » de « éducatif » dans l'acronyme « CSE ».

Pour garder « son cœur de métier » en bandoulière et ne pas devenir fort fort lointain, cette journée d'étude propose de témoigner du rôle que les chefs de service, cadres intermédiaires, doivent, peuvent et veulent jouer dans leurs institutions. Ce temps de réflexion pris ensemble invitera à retourner dans les établissements et services pour continuer, avec les équipes, à améliorer l'accompagnement des personnes accueillies ou accompagnées.

* Se référer par exemple à l'ouvrage *Entre l'enclume et le marteau, les cadres pris au piège*, de Jean-Philippe BOULLOUD, Le Seuil, 2012.

8h30 Accueil des participants

9h Ouverture
Par Martine LANDANGER, Directrice du CREAI de Bourgogne délégation Franche-Comté

9h15 « Chef de service, ou comment garder son cœur (de métier) en bandoulière »
Par Alain DIBON, Psychologue clinicien, chargé de cours à l'Université Aix-Marseille
Échanges avec la salle

10h30 Partage d'expérience(s) : « Au bout du fil... SOS astreinte »
Par Fabienne DELORME et Anne-Catherine VALABREGUE
Échanges avec la salle

11h Pause

11h15 Partage d'expérience(s) : « Reconstruction et mutualisation des espaces : "Et mon lapin ?" »
Par Géraldine LACAN et Brigitte QUINGUETON
Échanges avec la salle

12h30 Déjeuner au self du Centre de Rencontres Internationales

14h Partage d'expérience(s) : « Un chef qui se prend pour un chef, c'est le plus fou de la bande » (inspiré par Jean OURY)
Par Isabelle FREAL-DILLENSEGER
Échanges avec la salle

15h15 Pause

15h30 « Diriger : entre plaisir et responsabilité »
Par Philippe FORGET, Chef d'orchestre, compositeur
Échanges avec la salle

17h Clôture de la journée

